

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26/06/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 juin 2025.

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Vanessa PAGEOT  
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h50)  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrick TESSIER  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Michel LHOUTELLIER  
Agnès PARAGOT  
Sabine AUDRAIN  
Bruno TOUPET  
Isabelle CIVEL

### Étaient excusés et représentés :

Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON  
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET  
Jean-Marie MOREL ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU  
Aurélié ARQUIER ayant donné pouvoir à Amélie GOUTH  
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Serge LAFFONTAS  
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER  
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h50

Secrétaire de séance : Stéphanie VIOLIN

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2025**

**MARCHÉS PUBLICS  
Attribution du marché de restauration collective**

Philippe FORMENTEL expose :

La commune dispose de deux marchés de restauration collective décomposés comme suit :

- Un marché de prestation d'assistance technique pour la fourniture de denrées alimentaires pour l'élaboration de repas préparés sur place par le personnel communal à l'école maternelle Le Petit Prince et une prestation de fourniture de repas en liaison froide pour les primaires et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) depuis une cuisine centrale extérieure.
- Un marché de prestation de fourniture de repas en liaison froide pour le multi-accueil depuis une cuisine centrale extérieure

Ces marchés venant à expiration au 31 août 2025, il convenait de lancer une procédure de renouvellement. Les montants estimatifs des marchés imposent une procédure d'appel d'offres ouvert avec mise en concurrence.

Un avis de mise en concurrence a été publié au Bulletin officiel des marchés publics le 8 avril 2025.

La consultation portait sur 2 lots :

- le lot 1 concernait la prestation d'assistance technique pour la fourniture de denrées alimentaires pour l'élaboration de repas préparés sur place par le personnel communal à l'école maternelle Le Petit Prince et une prestation de fourniture de repas en liaison froide pour les primaires et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) depuis une cuisine centrale extérieure,
- Le lot 2 portait sur la prestation de fourniture de repas en liaison froide pour le multi-accueil depuis une cuisine centrale extérieure.

Les candidats devaient obligatoirement proposer deux offres sur l'un ou l'autre des lots :

**Lot 1 :**

Offre 1A : à minima 65 % de produits labellisés, dont à minima 55 % de produits de qualité au sens de la loi EGalim, dont à minima 30% de produits issus de l'Agriculture Biologique (*en valeurs d'achats*)

Offre n°1B : à minima 65 % de produits labellisés, dont à minima 55 % de produits de qualité au sens de la loi EGalim, dont à minima 40% de produits issus de l'Agriculture Biologique (*en valeurs d'achats*)

Lot 2 :

Offre n°2A : à minima 50 % de produits de qualité au sens de la loi EGalim, dont à minima 20% de produits issus de l'Agriculture Biologique (*en valeurs d'achats*)

Offre n°2B : à minima 50% de produits issus de l'Agriculture Biologique (*en valeurs d'achats*)

La date limite de réception des offres au 13 mai 2025, 12 h. Nous avons reçu 1 offre pour le lot 1 et 0 offre pour le lot 2.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mai et après analyse, a émis l'avis suivant :

- Attribution du lot 1 à Convivio pour son offre 1B d'un montant annuel estimatif de 165 695,56 € TTC. Les deux offres (1A et 1B) étaient d'un montant équivalent.
- Infirmité du lot 2 et mise en œuvre de la procédure négociée.

Le code de la commande publique donne la possibilité au pouvoir adjudicateur de choisir librement le ou les candidats avec lesquels il souhaite négocier. Ainsi un contact a été pris avec le prestataire actuel qui a remis deux offres répondant au cahier des charges.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le lot 1 à la société Convivio pour un montant annuel estimatif de 165 695,56 € TTC (offre 1B) et le lot 2 à la société API Restauration pour un montant annuel estimatif de 47 385,43 € TTC (offre 2B).

**VU** l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 26/05/2025

**VU** l'avis de la commission Finances du 10/06/2025

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :**

**DÉCIDE** d'attribuer le marché de la restauration collective :

- Pour le lot 1 à la société Convivio pour son offre 1B d'un montant annuel estimatif de 165 695,56 € TTC
- Pour le lot 2 à la société API Restauration pour son offre 2B d'un montant annuel estimatif 47 385,43 € TTC

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

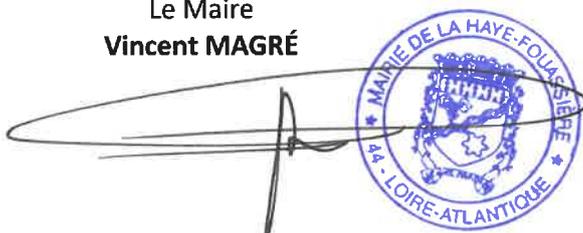
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 26/06/2025

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**



La secrétaire de séance  
**Stéphanie VIOLIN**

